

C.C.A.S.
MONTFERMY
Département
PUY DE DOME
Arrondissement
RIOM

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

COMMUNE DE MONTFERMY

Séance du mercredi 12 avril 2023

Date, lieu et heure de la séance :

L'an deux mil vingt-trois le douze du mois d'avril à 18 h 30, les membres du C.C.A.S de Montfermy, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vladimir LONGCHAMBON, Président.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Président,

MMES CHAUVY Christiane, CHARRETON Amandine, JAVION Christelle, MONNET Véronique et POURTIER Christine.

MM. PERRIER Anthony et ROBERT Claude.

Excusés ayant donné procuration : M. ARNAUD Daniel ayant donné procuration à Mme CHARRETON Amandine.

Absents : MME ROY-CHABERT Nadège, MM. CHABERT Didier, FAURE Pascal et JAVION Gérard.

Président de séance : Vladimir LONGCHAMBON, Maire.

A été nommée secrétaire : Amandine CHARRETON.

Nombre de membres :

Afférents au conseil d'administration du C.C.A.S. : 13

Présents : 8

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration du C.C.A.S de Montfermy peut valablement délibérer.

Objet (s) des délibérations

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

BUDGET 2023

Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2022. _ Adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2022. _ M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Président présente le compte de gestion de l'exercice 2022 notamment :

- les résultats budgétaires de 2022 :
 - Section d'investissement : *Sans objet*
 - Section de fonctionnement :
 - Recettes nettes = 2 388,22 €
 - Dépenses nettes = 1 780,25 €
 - Résultat de l'exercice = 607,97 €
 - les résultats d'exécution du budget principal avec un résultat de clôture de l'exercice 2022 :
 - en section d'investissement = *sans objet*
 - en section de fonctionnement = 3 006,66 €
- Soit un résultat de clôture de 3 006.66 €

Il précise que les dépenses de personnel (service en salle) et boissons pour le Noël des aînés sont pris en charge sur le budget communal.

*Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents
(pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)*

Approbation du compte administratif 2022. _ Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2022, article par article puis le tableau récapitulatif suivant :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*
Résultats N-1	0,00 €	2 398,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 398,69 €
Opérations de l'exercice	1 780,25 €	2 388,22 €	0,00 €	0,00 €	1 780,25 €	2 388,22 €
TOTAUX	1 780,25 €	4 786,91 €	0,00 €	0,00 €	1 780,25 €	4 786,91 €
Résultats de clôture	0,00 €	3 006,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 006,66 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 780,25 €	4 786,91 €	0,00 €	0,00 €	1 780,25 €	4 786,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 006,66 €	0,00 €			3 006,66 €

M. Vladimir LONGCHAMBON, Président, quitte la séance et laisse la présidence à Mme Christiane CHAUVY.

*Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents
(Pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)*

M. Vladimir LONGCHAMBON reprend la présidence de l'assemblée.

Affectation du résultat. _ Le Président expose que le compte administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 3 006,66 € et propose d'affecter cet excédent en recettes de fonctionnement à l'article R/002.

*Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents
(Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)*

Budget 2023. _ Le Président présente, article par article, le budget 2023 avec l'affectation du résultat.

Afin de pouvoir allouer le cas échéant une aide, Mesdames Véronique Monnet, Christiane Chauvy et Christelle Javion demandent l'augmentation de l'article 65134 (aides) et en conséquence la diminution du même montant de l'article 623 (publicité, publications, relations publiques).

Le budget 2023 s'établit à 3 706,66 € s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses.

*Le budget 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents
(Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)*

Divers. _

Retour sur le Noël des aînés 2022 :

Le Président expose :

- avoir eu des retours positifs sur le repas et les colis des aînés,
- le montant demi-tarif pour les accompagnants, les membres du CCAS et du conseil, était de 14,35 €, prix correct pour un repas,
- légère augmentation des participants en 2022

Retour sur le Noël des enfants 2022

Le Président rappelle la projection d'une vidéo, la distribution de cadeaux et l'organisation d'un goûter avec galettes.

A regretter l'absence du Père Noël.

Mme Christelle Javion trouve que le film était trop long pour les enfants les plus jeunes.

Mme Christiane Chauvy approuve et propose que pour 2023 il y ait une activité interactive entre adultes et enfants.

Noël 2023

Noël des enfants :

Proposition pour 2023 d'un court métrage (3/4 heures).

Le Président rappelle qu'il faut prévoir plus tôt la présence du Père Noël.

Anthony Perrier demande s'il faut privilégier la bûche ou la galette ?

Christiane Chauvy est favorable pour la galette, trop de perte pour la bûche.

Le Président propose de prévoir des papillotes et clémentines.

Continuer également à prévoir du vin chaud, réalisé par Christiane Chauvy en 2022, et bien apprécié.

Le Président demandera à Daniel Arnaud de refaire le stock.

Christelle Javion propose la prise de photos afin de conserver un souvenir.

L'idée de photos pourrait être également étendue au Noël des aînés.

Le Président demande à l'assemblée leurs remarques sur le repas des aînés 2023

Il propose de faire appel à un intervenant musical (type musette). Prix estimé à environ 150€ pour 2 à 3 heures.

Les aînés semblent préférer le repas à la salle des fêtes au restaurant avec la possibilité d'un accompagnant à demi-tarif.

Amandine Charreton suggère l'instauration d'un tarif enfant et, si possible que le menu soit établi et présenté avec un montant.

Le repas étant ouvert aux habitants, Christiane Chauvy expose qu'il faudrait peut-être changer le nom, elle fait écho de remarques à ce sujet : le « repas des aînés » n'est plus à destination unique des aînés. Christine Pourtier approuve.

Le Président propose de prévoir des jeux de société et de cartes.

Claude Robert demande qui sera le traiteur.

Le Président propose de rester sur « Lassalas », artisan local, tarif raisonnable et qui est « flexible » sur les inscriptions de dernière minute.

Il expose également avoir eu de bons retours sur le travail de la serveuse.

Le Président expose que ces différents projets seront débattus lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 05.

En mairie, le 19 avril 2023

Le Président,

Vladimir LONGCHAMBON

